

## AUTRES RECUEILS DE DONNÉES

---

### **Au-delà de l'équipe de Santé au travail et des enquêtes locales, quelles sont les collectes effectuées aujourd'hui en Santé au travail ?**

A l'heure actuelle, les seules données colligées dans le réseau des SSTI sont :

- ▶ les données recueillies par l'administration à partir du RAM et du RAF ;
- ▶ les données recueillies par Présanse pour l'élaboration du rapport de branche (ce rapport constituant une obligation légale liée à la Convention collective). Les données collectées concernent l'emploi, la formation, les ressources humaines des SSTI, les types d'entreprises et de populations suivies, le nombre et la typologie des actes réalisés.

Au niveau national, certaines données de Santé au travail sont également recueillies :

- ▶ pour l'Observatoire Evrest (garant GIS Evrest) ;
- ▶ à intervalles réguliers, dans le cadre des Enquêtes MCP (avec pour garants les médecins-inspecteurs) ou des enquêtes d'ampleur (type Sumer).

## LES THÉSARUS HARMONISÉS SONT-ILS COMPLETS ?

---

### **Pourquoi les Thésaurus proposés sont-ils si détaillés ?**

### **Quelles sont les astuces pour que leur utilisation soit confortable ?**

Qui peut le plus peut le moins ...

Les Thésaurus qui ont été retenus ont été validés par des groupes de travail composés de professionnels de terrain, ce qui leur permet d'être au plus proche de la réalité et, par conséquent, facilement utilisables.

Ils n'en demeurent pas moins très complets, car ils doivent permettre de rendre compte des situations de travail et de la mise en place de plans d'action pouvant satisfaire la demande d'un spécialiste, tel un médecin de consultation professionnelle spécialisé en allergologie (nommant la molécule), aussi bien que d'un assistant Santé-Travail visitant une entreprise pour la première fois et indiquant "détergent" ou "lessive". En particulier, le PCS-ESE 2003 [pour les professions] et le TEP, permettent, par leurs différents niveaux, d'être très précis ou au contraire très génériques, en fonction du souhait de l'utilisateur.

Chaque Service doit se fixer des priorités de saisie et avancer progressivement, par la sensibilisation, l'information et la formation.

En matière d'ergonomie de consultation des Thésaurus, il revient aux éditeurs de logiciels, à la demande de leurs clients et de clubs d'utilisateurs, de faciliter la recherche des termes, en permettant d'effectuer les requêtes dans une sous-partie du Thésaurus correspondant aux termes les plus usités (nommée short-list), puis d'élargir à la table entière si la recherche est infructueuse. Il est également possible de réaliser des recherches automatiques dans les arborescences et les annexes de ce guide.

Il a été demandé aux éditeurs de logiciels de conserver la possibilité de renseigner exceptionnellement les rubriques en texte libre, ce qui laissera aux professionnels la possibilité de saisir ponctuellement "hors Thésaurus" : évidemment, les informations saisies de cette manière ne pourront pas être agrégées avec les données des autres dossiers.

Leur compilation annuelle permettra d'alimenter les demandes des créations de nouveaux items dans le cadre de la veille des Thésaurus.

## RESSAISIR EN THÉSAURUS HARMONISÉS

---

### **Y a-t-il un intérêt à ressaisir les risques professionnels, alors qu'ils ont déjà été saisis lors de la dernière visite d'entreprise ou lors de la précédente consultation ?**

Avant de réfléchir en termes d'intérêt, il convient de rappeler que les Dossiers Médicaux en Santé au Travail (DMST) et les Fiches d'entreprises doivent être actualisés en fonction des risques réels, et que la modification des risques inscrits dans le DMST ou la Fiche d'entreprise est, actuellement, une action courante de saisie.

La particularité du Thésaurus harmonisé est de permettre de mieux décrire le risque. Ainsi, tous les facteurs de pénibilité sont disponibles ; les facteurs organisationnels et relationnels (anciens RPS) sont détaillés, alors qu'auparavant on devait se contenter d'une petite dizaine de mots (stress, charge mentale, charge psychique...). Les facteurs physiques, très fréquemment constatés sont également disponibles.

A titre d'exemple, alors que chez un conseiller en clientèle, on pouvait noter auparavant "stress", on pourra maintenant préciser "clientèle agressive", ce qui permettra de mieux cibler les conseils en prévention.